

Taux d'affichage: vers les 21%

Dialogue fiscal: le Ministre Gramegna discute avec les acteurs économiques

LUXEMBURG
CLAUDE KARGER

Nous ne croyons pas à Saint-Nicolas», disait mercredi soir le président de la Chambre de Commerce, Michel Wurth au bout de son introduction sur le dialogue fiscal entre le Ministre des Finances et le monde des entreprises. Mais il faudrait réfléchir en permanence sur la fiscalité des entreprises dans un souci de compétitivité internationale aussi.

Même après la grande réforme fiscale entrée en vigueur le 1er janvier dernier, qui avait mis l'accent sur la fiscalité des personnes physiques. Pierre Gramegna n'était pas là pour contredire Wurth et a d'ailleurs confirmé lors d'une table ronde que son Ministère étudie une série de pistes sur la fiscalité future des entreprises.

Transformations fondamentales

Un domaine d'ailleurs dont le contexte international «a plus changé ces deux ou trois dernières années qu'au cours du siècle les précédents», a souligné Pierre Gramegna en évoquant notamment les efforts de l'OCDE pour rendre plus transparente et plus harmonisée l'imposition des entreprises. Les mesures BEPS pour lutter contre l'érosion de la base fiscale et les transferts de bénéfices en sont un exemple.

Un point de discussion aura été le taux d'affichage fiscal global pour les entreprises au Grand-Duché. Avec la réforme fiscale qui prévoit une réduction de l'impôt sur le revenu des collectivités de 21 à 19% en 2017 et à 18% en 2018, le taux d'affichage global passe bien de 29 à 26%, mais demeure au-dessus de la moyenne OCDE de 24,6%

et largement au-dessus de certains pays européens comme l'Irlande, qui connaît un taux d'affichage de 12,5%.

Keith O'Donnell d'Atoz Tax Advisers a souligné l'importance du taux d'affichage pour l'attraction de clients étrangers alors que Carlo Thelen, le directeur de la Chambre de Commerce a plaidé pour une «road map» pour arriver à un taux d'affichage de 21%. «Nous n'avons pas seulement une «road map», mais nous sommes en train de la mettre en oeuvre», a commenté Pierre Gramegna, qui fut d'ailleurs aux commandes de la Chambre de Commerce jusqu'à son entrée au gouverne-



Nicolas Buck (FEDIL), Axelle Feider (Orga 50), Pierre Gramegna (Ministre des Finances), Carlo Thelen (Chambre de Commerce), Werner Haslehner (Uni Luxembourg) et Keith O'Donnell (Atoz Tax Advisers (de g. à d.) ont toisé différents aspects de la politique fiscale Photo: Editpress/Fabrizio Pizzolante

ment. Thelen a évoqué un autre pan du taux d'affichage global: celui de l'impôt commercial communal, qui représente autour de 8% du total. Le directeur de la Chambre de Commerce a par ailleurs suggéré de revoir l'impôt foncier pour compenser une réduction de l'ICC.

Pierre Gramegna concède qu'il faut réfléchir sur l'ICC et l'impôt foncier. Un grou-

taux IRC de 15%. Axelle Feider, dirigeante de la startup Orga50 a plaidé pour davantage d'exonérations pour les jeunes pousses et les investisseurs qui les soutiennent.

Un nouveau régime IP bientôt

Et Pierre Gramegna de pointer que ses services étudient tous les régimes de soutien aux startups en Europe. Idem pour les pistes d'adaptation des bonifications d'impôts pour les ressources dont on a besoin plus particulièrement les entreprises de la «new economy», comme des logiciels,

des algorithmes ou encore des chercheurs ou collaborateurs hautement qualifiés. Le ministre des Finances a par ailleurs annoncé le dépôt d'un nouveau régime fiscal pour la propriété intellectuelle encore avant les vacances de l'été. L'ancien régime avait dû être supprimé pour non-conformité aux règles de l'OCDE. Le nouveau dispositif doit entrer en vigueur en 2018.

➔ Pierre Gramegna poursuivra son dialogue fiscal la semaine prochaine avec la Chambre des Salariés. L'événement aura lieu le 6 juillet à partir de 18.30 à la Maison du Savoir au Campus Belval

«Nous n'avons pas seulement une «road map», mais nous sommes en train de la mettre en oeuvre»

PIERRE GRAMEGNA, Ministre des Finances

pe de travail a d'ailleurs été mis en place pour revoir l'impôt foncier. En phase d'analyse aussi: le régime des stock-options, «dont nous avons besoin, mais duquel nous devons éliminer les abus».

La fiscalité des entreprises est un domaine complexe avec de très nombreux rouages que l'on peut mettre en route pour favoriser l'une ou l'autre catégorie d'entreprises. Ainsi, la réforme fiscale contient un ensemble de mesures qui tendent à alléger la charge fiscale pour les jeunes entreprises innovantes. Celles dont le revenu imposable annuel ne dépasse pas les 25.000 euros peuvent même bénéficier d'un